

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 27 février 2017**  
**(18 H)**  
**Compte-rendu de séance**

✿ **34 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibération qui fait l'objet d'abstentions**

➤ La délibération n°28/28 «Plan de Déplacement Urbain de l'Albigeois (PDU) : avis de la commune d'Albi» est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstentions d'Elodie Nadjar, Catherine Biau, Fabien Lacoste, Christophe Ramond du groupe «Socialiste et Citoyen», de Roland Foissac, Dominique Mas et Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

✿ **Avis défavorable du Conseil Municipal**

➤ La délibération n°2/2 «Etablissement Public Foncier d'Occitanie – avis de la commune d'Albi» induit un avis défavorable du Conseil Municipal.

✿ **Débat :**

- Muriel Roques Etienne lance le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

✿ **Voeux :**

- Dominique Mas de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » présente un vœu sur le stationnement pour le personnel de l'Hôpital.

- Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN » émet un vœu sur l'armement de la police municipale.

**VCEU présenté par Dominique MAS  
Elue CLIC Front de Gauche**

**Stationnement pour le personnel de l'Hôpital d'Albi**

Je m'appuie sur un courrier du « Collectif Accéder-Albi » et de « Sud Santé CH Albi » adressé à Madame le maire d'Albi le 19 décembre 2016, ainsi que sur des événements qui m'ont été rapportés. Ce vœu a aussi été présenté devant le Conseil Communautaire du 9 février 2017 mais a été perçu comme une question orale.

Le personnel soignant de l'hôpital, qui travaille au service de tous, rencontre de graves difficultés de stationnement automobile :

- D'une part, il n'y a plus de parcage gratuit autour de l'hôpital, si ce n'est au fin fond du Bondidou.
- D'autre part, l'amplitude horaire de travail des agents les amène à rejoindre tardivement leur véhicule, trajet soumis à l'insécurité ; plusieurs agressions ont déjà été signalées.

Des solutions sont possibles en concertation avec, notamment, la maire d'Albi Madame GUIRAUD-CHAUMEIL, le directeur de l'hôpital Monsieur FOURSANS, le président de l'agglomération albigeoise et président du Comité de surveillance du centre hospitalier d'Albi Monsieur BONNECARRERE.

Les impôts des citoyens ne sont ils pas utilisés pour des événements gratuits touristiques ?  
Les impôts de ces mêmes citoyens ne pourraient ils pas être utilisés à leur faciliter leur vie de tous les jours en les aidant à trouver des stationnements gratuits ?

Aussi, pour permettre au personnel de l'hôpital d'Albi de stationner de manière sécuritaire et financière correcte, je soumets au vote plusieurs solutions :

- Accorder au personnel des macarons, synonymes de gratuité, qui lui permettent de garer son véhicule à proximité du lieu de travail.
- Ou bien, réserver des places pour le personnel dans le parc auto créé sous le Grand Théâtre, à titre gratuit (avant sa construction, la place de l'amitié offrait un stationnement gratuit).

Les élu(e)s membres du Conseil Municipal d'ALBI ou de la C2A porteront ce vœu au Conseil d'Administration de l'hôpital d'ALBI dans lequel ils siègent. Une négociation Hôpital - mairies de la C2A – C2A et organisations syndicales sera mise en place pour trouver une solution pérenne et gratuite à cette insécurité vécue par le personnel de l'hôpital.

Voter pour ce vœu c'est permettre de simplifier la vie de nombreux citoyens, en galère pour aller travailler. C'est aussi une question de sécurité, sécurité dont on nous parle sans arrêt.



**VOEU présenté par Julien BACOU élu  
Groupe ALBI BLEU MARINE FN**

Mme le Maire

Lors du conseil municipal du 16/11/2015 je vous ai proposé de réfléchir à la possibilité d'armer notre police municipale.

Ce conseil municipal faisait suite à l'assassinat à caractère terroriste d'une policière de Montrouge. Le ministère de l'intérieur avait à l'époque mis à disposition, des mairies qui le souhaitaient, des stocks d'armes de la police nationale.

Depuis cette date, de nombreux événements, tels que l'assassinat du couple de policier de Magnanville, la tuerie du [14 juillet](#) à Nice ou l'attaque de l'église de Saint Etienne du Rouvray, nous rappellent chaque jour que la guerre contre le fondamentalisme religieux et le terrorisme est loin d'être gagnée, sans aucune mesure forte et courageuse de la part de nos dirigeants.

Le week-end dernier un policier municipal a neutralisé un forcené qui a semé la terreur dans le centre-ville de Montauban. Son armement lui a permis de mettre hors d'état de nuire rapidement et sans se mettre en danger lui-même le soi-disant « déséquilibré ».

Je vous demande donc à nouveau de bien vouloir réfléchir à la possibilité d'un armement de notre police municipale. Non pas pour en faire des cow-boys des temps modernes, mais plutôt pour que nos agents puissent disposer d'un pouvoir de dissuasion supérieur face à des forcenés qui ne reculent devant rien et sont parfois lourdement armés.

**Julien BACOU**



## Décisions du Maire du 19 décembre 2016

### Décision 300

**« Autorisation d'occupation temporaire des terrains de l'aérodrome d'Albi Le Séquestre »  
*Assurance Patrimoine***

Il s'agit de mettre les terrains de l'aérodrome à disposition du Lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole de Fonlabour (LEGTPA) afin qu'il les entretienne. Il s'agit d'une convention de mise à disposition à titre gratuit qui court jusqu'au 31 décembre 2017.

### Décision 306

**« Contrat de service des échanges sécurisés » *Informatique***

Il s'agit d'un contrat d'un montant de 1 040,88 € HT conclu pour une année avec la société Berger Levraut pour le produit logiciel Berger-Levraut Echanges Securisés (BLES). C'est une plateforme de télétransmission entre la ville et le contrôle de légalité (préfecture) qui garantit la sécurisation des échanges conformément au protocole ACTES.

### Décision 314

**« Désignation de la SCP DOUCHEZ-LAYANI-AMAR pour représenter les intérêts de la commune d'Albi devant le tribunal administratif de Toulouse dans l'affaire l'opposant à Madame Virginie BARTHES » *Affaires Juridiques et assurances***

### Décision 317

**« Désignation de la SCP DOUCHEZ-LAYANI-AMAR pour représenter les intérêts de la commune d'Albi dans l'affaire l'opposant à monsieur Djemo TAHIRI. » *Affaires juridiques et assurances***

Concernant les décisions n°314 et 317, il s'agit d'un avocat (SCP Douchez-Layani-Amar de Toulouse) pris en charge et mandaté par notre assureur responsabilité civile de la SMACL. Il convient néanmoins pour la ville de le désigner pour défendre ses intérêts. Pour Mme BARTHES, il s'agit d'un contentieux indemnitaire engagé par un agent de la collectivité contre la ville au sujet d'une réparation complémentaire suite à un accident de service. Concernant M. TAHIRI, il s'agit d'un autre contentieux indemnitaire suite à un accident survenu dans une cour de récréation. Comme indiqué, les honoraires seront directement payés par la SMACL.

### Décision 330

**« Convention avec le centre d'art le Lait de mise à disposition des espaces d'exposition du Carré Public » *Jeunesse***

Le Lait est un centre d'art contemporain labellisé par l'État depuis 2007. A ce titre, il fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat, le département, la région et la ville d'Albi sur la base d'un projet artistique établi par la direction de l'établissement.

Cette convention est arrivée à échéance en février 2016 et il a été décidé, sur proposition de la DRAC, qu'un avenant de prolongation soit signé jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette prolongation doit permettre :

- d'étudier avec l'ensemble des partenaires institutionnels les pistes de relogement
- préparer la mise en place d'une solution provisoire pour assurer la continuité de l'action du centre d'art,
- de mettre en œuvre la procédure de recrutement de la nouvelle direction dans la perspective du départ de l'actuelle directrice, avec un aboutissement au 30 décembre 2017.

**Conseil Municipal**  
**Séance Publique du 27 février 2017**

**1 / 1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Albigeois - débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**2 / 2 - Etablissement Public Foncier d'Occitanie - avis de la commune d'Albi**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**3 / 3 - Budget Général - Admission en non-valeur**

*Louis BARRET, rapporteur*

**4 / 4 - Décision Modificative avant Budget Supplémentaire 2017 - Budget Parc Expo**

*Louis BARRET, rapporteur*

**5 / 5 - Modification de la garantie d'emprunt à la Fondation Bon Sauveur d'Alby**

*Louis BARRET, rapporteur*

**6 / 6 - Appel d'offres ouvert - Prestations d'entretien ménager - Lancement de la procédure et autorisation de signature des marchés**

*Louis BARRET, rapporteur*

**7 / 7 - Constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération et autres communes pour l'acquisition de papiers et enveloppes**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**8 / 8 - Cimetière de Caussels - reprise de concessions en terrain commun**

*Gisèle DEDIEU, rapporteur*

**9 / 9 - Adhésion au régime d'assurance chômage**

*Gisèle DEDIEU, rapporteur*

**10 / 10 - Fédération "Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne" - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**11 / 11 - Albi Poker 81 - Athlé Relais d'Oc - Rugby Culture Passion - Albi Badminton Loisirs - Comité de Gestion du Boulodrome J.Imbert - Dojo Albigeois - Association Black Cats 8 Pool - aides financières au titre de l'année 2017.**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**12 / 12 - Création d'un espace de réception sécurisé à la Plaine des Sports - demande de subvention au Conseil Départemental et à la Fédération Française de Football**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**13 / 13 - Centre d'art Le Lait : avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2013-2015**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**14 / 14 - Association Lapérouse Albi-France : attribution d'une subvention au titre de l'animation - avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2017**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**15 / 15 - Association Pollux : attribution d'une subvention complémentaire - avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2017**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**16 / 16 - Attribution d'une subvention au Groupe de Musique Electro Acoustique d'Albi (G.M.E.A)**

**en soutien à l'organisation de la Semaine du Son**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**17 / 17 - Marché couvert : renouvellement de la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation du bar-restaurant Le couvert des Halles avec la SNC « Le Couvert des Halles »**

*Laurence PUJOL, rapporteur*

**18 / 18 - Aéroport d'Albi - le Séquestre - redevances Aéronautiques**

*Geneviève PEREZ, rapporteur*

**19 / 19 - Aide aux crèches associatives année 2017 - Bellevue et Bulles de Savon**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**20 / 20 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois - Organisation de la "Dictada occitana" du 27 janvier 2017 - Attribution d'une subvention**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**21 / 21 - Association DIKELITU - Attribution d'une subvention**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**22 / 22 - Écoles privées sous contrat d'association - Fixation du forfait communal**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**23 / 23 - Ateliers périscolaires des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2016-2017 - Attribution de subventions et prestations**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**24 / 24 - Logement des instituteurs - Montant de l'Indemnité Représentative de Logement 2016**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**25 / 25 - Festivals "Acthea" et "Complots sur le Campus" des étudiants de l'école Nationale supérieure des mines Albi Carmaux "Acthea" et des étudiants de l'institut national universitaire Champollion - attribution d'une subvention**

*Bruno CRUSEL, rapporteur*

**26 / 26 - Association "les trois sources"- Projet de manifestation sur le thème de l'exil - Attribution d'une subvention**

*Enrico SPATARO, rapporteur*

**27 / 27 - ZAD de Canavières : acquisition d'un terrain non bâti aux consorts Pugibet/Calm**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**28 / 28 - Plan Déplacements Urbains de l'Albigeois (PDU) : avis de la commune d'Albi**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**29 / 29 - RN 88 : reclassement des emprises de l'Etat dans le domaine public communal, portion comprise entre la route vieille de Graulhet et Albitech**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**30 / 30 - Chemin de la Vaute : acquisition d'un terrain aux consorts Clavel**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**31 / 31 - Site de Caussels – cession de terrains en indivision aux communes d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint Juéry en vue de la construction d'une station d'eau potable mutualisée**

*Jean-Michel BOUAT, rapporteur*

**32 / 32 - Attribution d'une subvention à l'association Sève et Terre**

*Jean-Michel BOUAT, rapporteur*

**33 / 33 - Dénomination de voie à classer dans le domaine Public - Impasse du Marranel**

*Patrick BETEILLE, rapporteur*

**34 / 34 - Décision du Maire**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**1 / 1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Albigeois - débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Christophe RAMOND  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**1 / 1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Albigeois - débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 15 février 2017

**Service pilote : Urbanisme**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Le 17 décembre 2015, le conseil communautaire de l'Albigeois a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération Albigeoise.

Le PLUi sera, avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'outil au service des projets d'aménagement et des actions de développement de notre territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

L'élaboration du PLUi doit répondre aux objectifs suivants que nous avons fixés au moment de sa prescription :

**> en matière de développement du territoire**

- traduire le projet de territoire de l'agglomération albigeoise visant un développement démographique et économique,
- créer les conditions d'un renforcement de l'attractivité économique, touristique et résidentielle de l'Albigeois,
- organiser et mailler les espaces économiques, de transferts de technologie, de recherche et d'enseignement ;

**> en matière d'aménagement de l'espace**

- accompagner les évolutions démographiques en garantissant un niveau d'accueil et de services particulièrement qualitatif et adapté en matière d'habitat et d'équipements publics,
- rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des modes de vie et d'habitat en milieu agricole, prise en compte de l'environnement et qualité urbaine, patrimoniale, architecturale et paysagère,
- optimiser le potentiel constructible des espaces urbanisés actuels, limiter la consommation foncière et l'étalement urbain ;
- optimiser la réhabilitation du bâti existant en permettant le développement de l'habitat y compris par des changements de destination ;

**> en matière patrimoniale et identitaire**

- préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales et identitaires de notre territoire tout en favorisant des projets contemporains qualitatifs, l'ensemble garantissant un cadre de vie harmonieux et attractif,
- veiller à la variété des paysages et des identités et à se prémunir de toute uniformisation territoriale ;



> **en matière d'habitat et de cadre de vie**

- mettre en œuvre la politique communautaire de l'habitat en matière de renforcement de la production de logements, de mixité et d'équilibre social de l'habitat
- améliorer la cohésion sociale du territoire et créer les conditions d'un cadre de vie solidaire ;

> **en matière de mobilité**

- rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements au profit des modes de transport collectif ou des modes doux,
- favoriser l'intermodalité ;

> **en matière d'environnement**

- préserver et mettre en valeur la rivière Tarn, principale ressource eau de l'agglomération ainsi que le réseau hydrographique des ruisseaux, valoriser et préserver la qualité paysagère des berges et la biodiversité des corridors écologiques,
- valoriser et préserver les richesses naturelles, rurales et paysagères, atouts de notre territoire ;

> **en matière énergétique**

- un développement urbain durable participant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des consommations énergétiques et à la préservation des ressources naturelles ;

> **en matière d'aménagement numérique**

- accompagner le développement du très haut débit sur le territoire et des réseaux de communication numériques.

Depuis sa prescription en décembre 2015, avec l'appui conséquent de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T), l'élaboration du PLUi a franchi une étape importante : la définition des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ces orientations sont issues d'un travail collaboratif particulièrement important qui a mobilisé nombre de représentants de l'agglomération et des communes au travers de diverses instances : comités de suivi, comités de pilotage, 12 commissions thématiques et territoriales, 2 séminaires dédiés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes de l'agglomération.

Parallèlement à cette démarche, avec l'appui de différents bureaux d'étude, l'agglomération conduit également le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement et le diagnostic agricole.

**Le PADD est la «colonne vertébrale» du futur PLUi.** Il doit exprimer les enjeux de territoire, définir les stratégies et les choix d'aménagement. Il constitue la déclinaison du projet politique du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Conformément à l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Dans ce cadre, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal et du conseil communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Ce débat sur les orientations générales qui est un débat sans vote doit permettre à l'ensemble des conseillers de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT arrêté et des objectifs d'élaboration du PLUI.

A ce stade de l'élaboration du document, il ne s'agit pas de « figer » le PADD dans sa version complète et définitive. Les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de guide à la suite des travaux du PLUi et à l'élaboration de l'ensemble des pièces du document qui sera soumis à l'arrêt.

La plaquette sur les orientations générales adressée avec les convocations à la présente séance s'articule selon **3 orientations principales** :

### **Orientations n°1 Dessiner le Grand Albigeois de demain**

1.1 Une croissance démographique pérenne qui s'appuie sur une offre de logements diversifiée et attractive « *Un logement pour tous* »

1.2 Renforcer l'attractivité économique et affirmer l'identité économique du territoire « *Des emplois durables et diversifiés* »

1.3 Conforter et améliorer la visibilité, l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération « *Renforcer la centralité de l'Albigeois* »

### **Orientations n°2 Organiser le Grand Albigeois de demain**

2.1 Garantir un développement urbain équilibré « *Un réseau multipolaire de communes ...* »

2.2 Mettre en place les conditions d'une mobilité durable « *Faciliter les mobilités et renforcer la complémentarité des territoires* »

2.3 Préserver et mettre en valeur les paysages du Grand Albigeois « *L'Albigeois, une signature paysagère unique* »

### **Orientations n°3 Garantir le Grand Albigeois de demain**

3.1 L'agriculture, une composante et une condition au développement « *Pérenniser les espaces agricoles pour préserver le cadre de vie et l'économie locale* »

3.2 Préserver et mettre en valeur les espaces de nature « *Changer le regard sur la vocation des espaces* »

3.3 Préserver et gérer durablement les ressources naturelles « *Œuvrer pour un développement territorial respectueux de l'environnement...* »

Par ailleurs, des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés.

Sur cette base, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'Urbanisme.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL D'ALBI,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de prescription pour l'élaboration du PLUI du 17 décembre 2015 prise par le conseil communautaire,

VU la présentation des orientations générales du PADD jointe en annexe,

Considérant le diaporama projeté en séance et le débat sur les orientations générales du PADD du PLUi qui s'en est suivi,

**DONNE ACTE**

de la tenue du débat en application de l'article L153.12 du code de l'urbanisme.

**DIT QUE**

l'ensemble des échanges du débat sera porté dans le procès verbal du conseil municipal.

*Fabien Lacoste quitte la séance après la présentation du **Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD)***

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

OCCITANIE

**2 / 2 - Etablissement Public Foncier d'Occitanie - avis de la commune d'Albi**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENCO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Christophe RAMOND  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## 2 / 2 - Etablissement Public Foncier d'Occitanie - avis de la commune d'Albi

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 15 février 2017

### **Service pilote : Urbanisme**

Autres services concernés :

- Direction générale des services
- Action foncière
- Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) :

### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par courrier en date du 3 janvier reçu le 6 janvier 2017, la Ville d'Albi a été saisie par monsieur le préfet de région Occitanie d'une demande d'avis sur le projet de décret portant modification du décret du 2 juillet 2008 créant l'Établissement Public Foncier de Languedoc Roussillon, et ce en vue de son extension à l'ex région Midi-Pyrénées.

Ce projet de décret est annexé au présent rapport.

Le conseil municipal d'Albi doit rendre un avis dans un délai de trois mois à réception de la saisine.

L'article L 321-1 du code de l'urbanisme prévoit en effet que « dans les territoires où les enjeux d'intérêt général le justifient, l'Etat peut créer des établissements publics fonciers. Leur superposition, totale ou partielle, avec des établissements publics fonciers locaux créés avant le 26 juin 2013 est soumise à l'accord des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres de ces derniers dont le territoire est concerné par la superposition. »

Par délibération en date du 12 novembre 2015, le conseil communautaire de l'Agglomération a décidé d'adhérer à l'établissement public foncier (EPF) du Tarn.

Les délibérations afférentes à cette procédure n'ayant fait l'objet d'aucune observation ni d'aucun recours, l'extension de périmètre de l'EPF du Tarn doit par conséquent être considérée comme validée.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a fait le choix d'adhérer à un EPF local et n'entend pas relever des prérogatives d'un EPF d'Etat.

Tel était le sens de la décision prise par le conseil communautaire, au regard de l'enjeu de constituer des réserves foncières pour l'aménagement de l'espace, le développement économique et les politiques de l'habitat sur notre agglomération, au travers d'une capacité d'investissement local et d'un outil géré par les élus du territoire.

Or il ressort du projet de décret d'extension de l'EPF d'Etat Languedoc Roussillon soumis pour avis que le périmètre viendrait en superposition de l'EPF du Tarn sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Ce décret méconnaît par conséquent les dispositions du code de l'urbanisme imposant un avis conforme des collectivités concernées par une superposition.

Il convient en outre de relever que le projet de décret n'apporte pas de précisions sur le montant de la taxe spéciale d'équipement qui pourrait être prélevé, et ne fournit pas les éléments d'appréciation nécessaires sur la gouvernance proposée ou les moyens qui seraient mobilisés. Ces questions avaient été pourtant largement évoquées dans la phase de concertation préalable à laquelle notre agglomération avait participé.

Pour les motifs ci-avant évoqués, le conseil communautaire du 09 février 2017 a émis un avis défavorable sur le projet de décret soumis.

il est proposé que la Ville d'Albi émette également un avis défavorable.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL D'ALBI,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.334-1 et suivants et L.332-1 et suivants,

VU les statuts de l'Établissement public foncier du Tarn et notamment l'article 8,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 15 novembre 2015 relative à son adhésion à l'EPFL de Castres-Mazamet,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en date du 14 décembre 2015 approuvant l'extension de périmètre,

VU la délibération du conseil d'administration de l'EPF du Tarn en date du 14 décembre 2015 relative à l'extension de périmètre,

VU le projet de décret modifiant le décret N° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon soumis pour avis,

CONSIDERANT que l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'EPF du Tarn a été effectuée conformément à ses statuts et que les délibérations afférentes à cette procédure n'ont fait l'objet d'aucune observation ni d'aucun recours et que par conséquent l'extension de périmètre de l'EPF du Tarn doit être considérée comme valide,

CONSIDERANT que le projet de décret méconnaît les dispositions du code de l'urbanisme imposant un avis conforme des collectivités concernées par une superposition,

### **DECIDE**

de donner un avis défavorable au projet de décret soumis pour avis.

### **DIT QUE**

la présente délibération portant avis du conseil municipal d'Albi sera transmise à monsieur le préfet de région.

**Nombre de votants : 43**

**Avis défavorable à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**3 / 3 - Budget Général - Admission en non-valeur**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Christophe RAMOND  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

**3 / 3 - Budget Général - Admission en non-valeur**

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 14 février 2017

**Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 20 292,26 € correspondant à des factures impayées de 2009 à 2015.

Ces factures correspondent aux listes établies par le Trésorier Principal d'Albi-Ville.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par la Trésorerie d'Albi-Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



**DECIDE**

l'admission en non valeur des titres par l'émission de mandats au chapitre 65  
article 6541 comme suit :

Numéro de listes	Montant TTC
2285981133	318,42
2304171133	1 255,38
2429920233	2 232,69
2457580233	2 397,23
2457590833	386,13
2461190833	3 425,86
2461780233	297,05
2493510233	5 156,68
2493520233	3 810,45
2611820233	1 012,37
Total	20 292,26

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**4 / 4 - Décision Modificative avant Budget Supplémentaire 2017 - Budget Parc Expo**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENCO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Fabien LACOSTE donne pouvoir à Christophe RAMOND  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## FINANCES

### 4 / 4 - Décision Modificative avant Budget Supplémentaire 2017 - Budget Parc Expo

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 14 février 2017

#### **Service pilote : Budgets annexes**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Je sou mets à votre examen le projet de décision modificative n°1 avant budget supplémentaire 2017 du Budget du Parc Expo.

En section d'investissement, un réajustement est proposé concernant les frais d'études relatifs au remplacement de la gestion technique centralisée pour un montant de 40 000,00 euros,

Aussi, ce projet se présente comme suit :

Le montant total de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses :	compte 2031	5 000,00 euros
	compte 2313	35 000,00 euros
Recettes :	compte 1687	40 000,00 euros

Fixant le montant global de la Décision Modificative en dépenses et en recettes totales à la somme respective de 40 000,00 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de Décision Modificative tel qu'il est présenté.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

ladite Décision Modificative N° 1 avant Budget Supplémentaire 2017 du Budget du Parc Expo, à savoir à la somme respective en dépenses et en recettes de 40 000,00 euros.

**Nombre de présents : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**5 / 5 - Modification de la garantie d'emprunt à la Fondation Bon Sauveur d'Alby**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## FINANCES

### **5 / 5 - Modification de la garantie d'emprunt à la Fondation Bon Sauveur d'Alby**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 14 février 2017

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Louis BARRET, rapporteur**

Par délibération n°15/207 du 19 décembre 2016, la Ville d'Albi a garanti un emprunt à la Fondation Bon Sauveur d'Alby. Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier cette délibération comme suit.

Ce prêt est destiné à implanter le centre de consultations pivot pour enfants & adolescents (CMPEA), actuellement installé dans un immeuble loué avenue Colonel Teyssier, dans les locaux de la Fondation situés boulevard du Lude (anciens bâtiments de l'IFSI).

La Ville d'Albi et le Conseil Départemental sont sollicités à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt.

Ce prêt est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour un montant total de 891 747,00 € avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0 % sur une durée totale de 20 ans.

Il est donc proposé que la ville d'Albi accorde sa garantie à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 445 873,50 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Fondation Bon Sauveur d'Alby et la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de Prêt N° 59566 en annexe signé entre la Fondation Bon Sauveur d'Alby et la Caisse des dépôts et consignations,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Ville d'Albi accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 891 747,00 euros souscrit par la Fondation Bon Sauveur d'Alby auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 59566 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Ville d'Albi est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Fondation Bon Sauveur d'Alby dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Albi s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la Fondation Bon Sauveur d'Alby pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

**6 / 6 - Appel d'offres ouvert - Prestations d'entretien ménager - Lancement de la procédure et autorisation de signature des marchés**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENCO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**6 / 6 - Appel d'offres ouvert - Prestations d'entretien ménager - Lancement de la procédure et autorisation de signature des marchés**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 14 février 2017

**Service pilote : Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Direction des finances

Service bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Le marché à bons de commande relatif aux prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux et sanitaires de la ville d'Albi arrive à échéance le 05 mai 2017.

il est proposé de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en lot unique, pour conclure un nouveau marché à bons de commande pour une durée de quatre années avec un montant minimum de 650 000 € TTC et un montant maximum de 1 500 000 € TTC sur la durée du marché concernant les prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux et sanitaires de la ville d'Albi.

Vous êtes invités à approuver ces dispositions et à autoriser le maire à signer le marché qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

de lancer la consultation pour les prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux et sanitaires de la ville d'Albi, par voie d'appel d'offres ouvert, en vue de la passation d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 650 000 € TTC et un montant maximum de 1 500 000 € TTC sur les quatre années du marché.

**DONNE POUVOIR**

au maire pour signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la commission d'appel d'offres ou éventuellement retenu(s) après une nouvelle procédure en cas de procédure déclarée infructueuse.



**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération, y compris les décisions relatives aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**DIT QUE**

les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget correspondant de l'exercice en cours et des exercices suivants.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

**7 / 7 - Constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération et autres communes pour l'acquisition de papiers et enveloppes**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES

Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**7 / 7 - Constitution d'un groupement de commande avec l'agglomération et autres communes pour l'acquisition de papiers et enveloppes**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 14 février 2017

**Service pilote : Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Direction des services financiers

Service imprimerie

Elu(s) référent(s) : Jean-Christophe Delaunay

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par délibération n°31/99 du conseil municipal en date du 27 juin 2016, vous avez autorisé la ville d'Albi à adhérer au groupement de commande à constituer entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, coordonnateur et plusieurs communes de l'agglomération pour les achats de papiers et d'enveloppes. Il s'avère que les besoins ont été ré-évalués et qu'il est désormais possible de conclure la consultation sous forme de procédure adaptée alors que précédemment il était envisagé de consulter par voie d'appel d'offres ouvert, ce qui ne permettait pas la négociation avec les candidats.

De plus, la commune de Terssac a souhaité rejoindre le groupement de commande.

Il est proposé d'établir un nouveau groupement de commande pour l'acquisition de divers papiers et pour l'achat d'enveloppes et pochettes, afin de bénéficier d'économies d'échelles tout en garantissant un niveau de qualité et une approche environnementale pour chaque collectivité adhérente au groupement.

Le groupement de commande portera sur une consultation par procédure adaptée décomposée en deux lots qui feront l'objet de marchés séparés à hauteur des besoins définis par chaque adhérent.

La communauté d'agglomération de l'albigeois sera le coordonnateur du groupement de commande.

Le lot n°1 relatif à la fourniture de divers papiers comportera un montant minimum de 75 000 € HT et un montant maximum de 150 000 € HT pour les 4 années du marché. La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 100 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Sequestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint Juéry, Saliès et Terssac.

Le lot n° 2 relatif à la fourniture d'enveloppes et pochettes comportera un montant minimum de 25 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT pour les 4 années. La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement pour un montant minimum de 20 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Arthès, Cunac, Lescure d'Albigeois, Le Sequestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saliès et Terssac.

Il vous est demandé d'approuver la participation de la commune d'Albi au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté

d'agglomération de l'Albigeois est coordonnateur, la commune d'Albi s'engageant à conclure des marchés à hauteur de ses besoins avec les titulaires retenus par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

la participation de la commune d'Albi et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Arthès, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune du Séquestre, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry, la commune de Saliès, et la commune de Terssac pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes.

### **DONNE POUVOIR**

au maire pour signer les marchés avec les titulaires retenus par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement, à hauteur des besoins propres à la commune d'Albi :

Lot 1 : fourniture de divers papiers pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 100 000 € HT sur les quatre années.

Lot 2 : fourniture d'enveloppes et pochettes pour un montant minimum de 20 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT sur les quatre années.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

**8 / 8 - Cimetière de Caussels - reprise de concessions en terrain commun**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**8 / 8 - Cimetière de Caussels - reprise de concessions en terrain commun**

référence(s) :

Commission ressources organisation du 14 février 2017

**Service pilote : Cimetières**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Les concessions en terrain commun dont le délai de rotation est de plus de 5 ans d'existence donnent la faculté à la commune de reprendre ces concessions.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'émettre un avis favorable à la reprise, par la commune, des concessions en terrain commun situées aux carrés J5 et J6 dont le délai de rotation est supérieur à 5 ans conformément aux règlement des cimetières (titre II article 12-13) ;
- de valider ces procédures qui permettront ensuite de libérer les emplacements ;
- d'autoriser le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise de terrain affecté à ces concessions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**EMET**

un avis favorable à la reprise, par la commune, des concessions en terrain commun situées aux carrés J5 et J6 dont le délai de rotation est supérieur à 5 ans conformément aux règlement des cimetières (titre II article 12-13)

**DECIDE**

de valider ces procédures qui permettront ensuite de libérer les emplacements.

**AUTORISE**

le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise de terrain affecté à ces concessions.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

**9 / 9 - Adhésion au régime d'assurance chômage**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## RESSOURCES HUMAINES

### **9 / 9 - Adhésion au régime d'assurance chômage**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 14 février 2017

#### **Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

#### **Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Les collectivités territoriales gèrent le risque chômage en auto-assurance, ce qui signifie qu'elles indemnisent directement leurs agents non titulaires privés d'emploi, selon les règles de droit commun.

Toutefois l'évolution de la réglementation rend cette gestion de plus en plus complexe et par ailleurs son coût financier justifie désormais l'adhésion volontaire au régime d'assurance chômage.

Cette adhésion concerne les agents non titulaires et non statutaires.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Considérant que les collectivités territoriales, qui assurent directement l'indemnisation de leurs anciens agents privés d'emploi selon les mêmes règles que le régime d'assurance chômage, peuvent adhérer à ce régime pour leurs agents non titulaires et non statutaires

ENTENDU le présent exposé,

#### **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

##### **DÉCIDE**

d'adhérer au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires et non statutaires

##### **AUTORISE**

le maire à signer la convention d'adhésion avec l'urssaf

##### **DIT QUE**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel, chapitre 012 .

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



TOURISME

**10 / 10 - Fédération "Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne" - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

TOURISME

**10 / 10 - Fédération "Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne" - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017**

référence(s) :

Commission attractivité et relations extérieures du 14 février 2017

**Service pilote : Tourisme**

Autres services concernés :

Commerce et marchés / tourisme

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

La Fédération "Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne" (ex FOFEMIP) a pour but de développer l'organisation des festivals, fêtes, spectacles et manifestations populaires (culturelles, carnavalesques, folkloriques, traditionnelles, sportives) et contribuer à l'animation des communes.

Elle s'attache à favoriser la transmission du patrimoine culturel immatériel de la région et veille au développement des échanges intergénérationnels par sa participation à toute initiative ou action favorisant la sensibilisation, la motivation, la formation et l'implication des jeunes dans le secteur festif et culturel.

Elle organise notamment chaque année à Albi le salon Anim'Ville Grand Sud, dont la 25<sup>ème</sup> édition se tiendra au Parc des Expositions d'Albi en novembre 2017.

Afin de soutenir cette association il est proposé d'attribuer à la FFCFOC, comme les années précédentes, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2017, chapitre 65, fonction 95, article 6574 du budget 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention de la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne en date du 15 septembre 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**AUTORISE**

l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne.

**PRÉCISE QUE**

les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 2017 de la commune d'Albi et seront prélevés au chapitre 65, fonction 95, article 6574 du budget 2017.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**11 / 11 - Albi Poker 81 - Athlé Relais d'Oc - Rugby Culture Passion - Albi Badminton Loisirs - Comité de Gestion du Boulodrome J.Imbert - Dojo Albigeois - Association Black Cats 8 Pool - aides financières au titre de l'année 2017.**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES

Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## SPORTS

**11 / 11 - Albi Poker 81 - Athlé Relais d'Oc - Rugby Culture Passion - Albi Badminton Loisirs - Comité de Gestion du Boulodrome J.Imbert - Dojo Albigeois - Association Black Cats 8 Pool - aides financières au titre de l'année 2017.**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 14 février 2017

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

### **Albi Poker 81 : Tournoi de poker « Champion du Tarn 2017 »**

L'Association Albi Poker 81 organise, les 15,16 et 17 septembre 2017, un tournoi de poker gratuit « Champion du Tarn 2017 », auquel participeront au minimum 300 joueurs venus de toute la France.

A cette occasion, l'association fête les cinq ans du tournoi.

Afin d'aider l'association Albi Poker 81 à organiser cet événement avec un maximum d'animations et afin de faire venir le plus grand nombre de joueurs dans un esprit convivial et sans enjeux financiers, il est proposé de leur attribuer une aide financière de 2 000 €.

### **Athlé Relais d'Oc - Trail de l'Albigeois :**

L'association Athlé Relais d'Oc organise le vendredi 19 mai 2017, la onzième édition du trail de l'albigeois.

Cette épreuve populaire de course à pied, de randonneurs et de spécialistes de la course nordique regroupe plus de 2000 participants.

Cette manifestation est un moyen unique de découvrir les rues, des lieux inédits et des sites de la ville tout en participant à une épreuve sportive.

Parmi les participants, sont attendus pour l'édition 2017, de nombreux sportifs Albigeois, ainsi que des spécialistes de ce type d'épreuve venus de toute la région et même d'Espagne.

Pour aider l'association Athlé Relais d'Oc à organiser cette manifestation, au delà de l'implication du service des sports, du service logistique et de la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes de Pratgraussals, il est proposé de reconduire la contribution de la ville à l'identique à l'an passé, à savoir 1 500 €.

## **Association Rugby Culture Passion : Festival Rugb'Images**

L'association Rugby Culture et passion organise, du 21 au 29 mars 2017, la troisième édition du festival Rugb'Images.

L'idée conductrice de ce festival est de créer une manifestation qui valorise l'image du rugby :

- en associant la culture et le rugby
- en proposant des lieux d'échange et de réflexion sur le rugby
- en organisant des rencontres sportives
- en créant une manifestation qui valorise notre territoire
- en ouvrant le festival à l'international
- en ancrant le festival dans notre département.

Au programme :

- Un séminaire, un symposium et 5 colloques
- Les concours du festival :
  - concours de la meilleure photographie
  - concours du meilleur article de presse et meilleure interview
  - concours des associations
  - concours du meilleur calendrier photographique
- Des projections de films et expositions photographiques

Pour les aider à mener à bien ce festival, la ville d'Albi mettra à disposition des éducateurs, les salles du Grand Théâtre, de la Maison des sports ainsi que le Pavillon d'honneur de la ville d'Albi pour le repas de gala d'ouverture.

Au delà de la mise à disposition à titre gratuit des équipements municipaux, il est proposé d'accompagner financièrement ce projet en versant à l'association Rugby Culture et Passion une subvention de 10 000 € (8 000 € au titre des sports et 2 000 € au titre de la culture).

## **Albi Badminton Loisirs : subvention de fonctionnement :**

Dans le cadre du budget affecté aux associations sportives de la ville d'Albi, il convient de rajouter une association sportive qui fonctionne depuis plus de deux ans et qui est bien impliquée dans la vie sportive locale :

- Albi Badminton Loisirs

il est proposé donc d'attribuer une subvention de fonctionnement de 200 € à cette association.

## **Comité de Gestion du boulodrome Imbert : Challenge de la ville d'Albi**

Le Comité de gestion du boulodrome J. Imbert a organisé le 14 janvier 2017, le Challenge de la ville d'Albi au boulodrome J.Imbert.

Cette compétition a accueilli 48 équipes mixtes venues de toute l'ancienne région Midi-Pyrénées et s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à la mobilisation des bénévoles des différents clubs.

Pour organiser cette manifestation, le comité de gestion a engagé des frais d'organisation (repas, lots...) dont la prise en charge des officiels.

il est proposé de contribuer à participer à ces frais d'organisation en octroyant au Comité de gestion du boulodrome J. Imbert une aide financière de 500 €.

### **Dojo Albigeois : Championnat de France de Yoseikan Budo**

Depuis le mois de décembre 2016, le karaté est devenu sport olympique. Le yoseikan budo est un art martial rattaché à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

L'association Dojo Albigeois s'est vue confier par la Fédération Française l'organisation des championnats de France de Yoseikan Budo du 14 au 16 avril 2017.

Le budget prévisionnel pour cette manifestation représente un montant de 75 313 euros comprenant :

- la location du parc des expositions
- la sécurité
- les prestations audio (son, lumière, vidéo)
- la logistique (restauration, hébergement, matériel)
- la communication
- les récompenses

Outre la prise en charge de la location des locaux (vestiaires et sanitaires) ainsi que le prêt de matériel par la ville d'Albi, il est proposé d'accorder une aide financière de 20 000 € au Dojo Albigeois pour aider à supporter les frais qui sont rattachés à cette manifestation.

### **Association Black Cats 8 Pool : Participation au championnat d'Europe de Blackball**

L'association Black Cats 8 pool fait partie des meilleurs clubs français et compte dans ses rangs 3 sélectionnés pour les championnats d'EUROPE de blackball :

Karine CRUZ (équipe de France féminine), Lionel FRONVAL et Paul COLDRICK (+ de 40 ans).

La participation à cet événement entraîne des frais de déplacement et de restauration que la Fédération Française de Billard ne couvre pas intégralement.

Compte tenu de l'importance de l'événement, des faibles moyens financiers de cette association, de l'investissement du club pour le développement de son sport, comme en témoigne l'organisation récente du tournoi national du 20 au 22 janvier 2017 à Albi, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 400€.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention pour l'attribution d'une convention avec l'association Dojo Albigeois,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DECIDE**

d'attribuer les subvention suivantes :

- 2 000 € pour Albi Poker
- 1 500 € pour Athlé Relais d'Oc
- 10 000 € pour Albi Rugby Culture Passion (8 000 € au titre des sports et 2 000 € au titre de la culture)

- 200 € pour Albi badminton Loisirs
- 500 € pour le Comité de Gestion du Boulodrome J.Imbert
- 20 000 € pour le Dojo Albigeois
- 1 400 € pour l'Association Black Cats 8 Pool.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention pour l'attribution d'une subvention avec le Dojo Albigeois.

**DIT QUE**

les crédits seront inscrits au budget 2017 chapitre 65, fonction 40, article 6574 pour les associations suivantes :

- .Albi Poker
- .Athlè Relais d'Oc
- .Rugby Culture Passion (pour un montant de 8 000 €)
- .Albi Badminton Loisirs
- .Comité de Gestion du Boulodrome J.Imbert
- .Dojo Albigeois
- .Association Black Cats 8 Pool

et fonction 30 article 6574 pour la culture pour l'association Rugby Culture Passion (pour un montant de 2 000 €).

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



SPORTS

**12 / 12 - Création d'un espace de réception sécurisé à la Plaine des Sports - demande de subvention au Conseil Départemental et à la Fédération Française de Football**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES

Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## SPORTS

### 12 / 12 - Création d'un espace de réception sécurisé à la Plaine des Sports - demande de subvention au Conseil Départemental et à la Fédération Française de Football

référence(s) :

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Dès 2003, la commune d'Albi a exprimé sa volonté de réaliser à l'ouest de la commune, une plaine des sports et de nature. Outre les acquisitions, les deux premières phases de ce projet ont permis la création d'un espace paysager de 6,5 ha ainsi que la mise en service de 4 terrains de grands jeux éclairés et dotés de vestiaires adaptés.

Aujourd'hui, la ville d'Albi souhaite compléter les aménagements réalisés par la création d'un espace de réception sécurisé et convivial de 150 m<sup>2</sup>, dans le bâtiment déjà existant muni d'un auvent de 100 m<sup>2</sup>, qui permettront ainsi d'accueillir des manifestations sportives importantes et qui répondront aussi aux demandes des associations qui utilisent ces infrastructures.

Cette mise aux normes permettra ainsi une meilleure adaptation pour l'organisation de compétitions.

Le coût des travaux est estimé à 245 263,17 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement de cette opération inscrite au budget primitif 2017 et de solliciter une subvention du Conseil Départemental du Tarn et de la Fédération Française de Football.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Frais d'études	3 575,00 €	Département du Tarn (25%)	61 316,79 €
Aménagements divers	92 519,50 €	Fédération Française de Football (50% plafonné à 40 000 €)	40 000,00 €
Travaux bâtiment	114 782,00 €	Commune d'Albi	143 947,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 263,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 263,17 €</b>

**SOLLICITE**

la subvention de la Fédération Française de Football inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE**

le Maire à signer tous documents concernant les subventions demandées.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**13 / 13 - Centre d'art Le Lait : avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2013-2015**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## CULTURE

### 13 / 13 - Centre d'art Le Lait : avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2013-2015

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 14 février 2017

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

Le LAIT est un centre d'art contemporain, labellisé en tant que tel par l'État depuis 2007.

La circulaire du 9 mars 2001 relative au conventionnement des centres d'art contemporains labellisés leur impose de signer une convention d'objectifs avec leurs partenaires institutionnels sur la base d'un projet artistique établi par la direction de l'établissement.

La ville d'Albi et les autres partenaires institutionnels du centre d'art Le LAIT avaient pour cela signé une convention d'objectifs pour la période 2013-2015.

Cette convention est arrivée à échéance.

Les partenaires institutionnels du centre d'art que sont l'État, la Région Occitanie, le Département du Tarn et la ville d'Albi, ont décidé de la prolonger jusqu'au 30 décembre 2017.

Ils souhaitent mettre ce temps à profit pour préciser les termes d'une nouvelle convention triennale, qui devra prendre en compte :

- le projet artistique d'une nouvelle direction dont le recrutement est envisagé pour l'année 2017, l'actuelle directrice ayant annoncé son départ à la retraite en avril 2017.

- la solution qui sera proposée pour reloger le centre d'art, après la vente des Moulins albigeois par leur propriétaire

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le projet de convention

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention d'objectifs 2013-2015 du Centre d'art Le LAIT signée le 3 février 2014 par l'association Centre d'art Le LAIT, la ville d'Albi, le Conseil Départemental du Tarn, la Région et l'État,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

la prolongation de la convention d'objectifs 2013-2015 jusqu'au 30 décembre 2017.

### **PRÉCISE**

- que les partenaires institutionnels mettront ce temps à profit pour préciser les termes d'une nouvelle convention triennale, qui devra prendre en compte :
  - le projet artistique d'une nouvelle direction dont le recrutement est envisagé pour l'année 2017, l'actuelle directrice ayant annoncé son départ à la retraite en avril 2017 ;
- la solution qui sera proposée pour reloger le centre d'art, après la vente des Moulins albigeois par leur propriétaire

### **AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2013-2015 entre la ville d'Albi, l'État, la région Occitanie, le département du Tarn, le centre d'art Le LAIT.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**14 / 14 - Association Lapérouse Albi-France : attribution d'une subvention au titre de l'animation - avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2017**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES

Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## CULTURE

### **14 / 14 - Association Lapérouse Albi-France : attribution d'une subvention au titre de l'animation - avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2017**

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 14 février 2017

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

Le conseil municipal, au cours de sa séance du 28 juin 2004, a approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la ville d'Albi et l'association Lapérouse Albi-France en lui confiant la gestion du musée Lapérouse.

Pour permettre à cette association d'en assurer la gestion et l'animation, la ville d'Albi lui a attribué une subvention de fonctionnement de 49 830€ au titre de l'année 2017 qui a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 19 décembre 2016.

L'association Lapérouse Albi-France a demandé à la ville l'attribution d'une subvention supplémentaire de 500 € en soutien à l'animation afin de lui permettre de monter une exposition temporaire consacrée au navigateur Jean-François Galaup de Lapérouse. Ces moyens plus importants lui permettraient d'améliorer la qualité de son exposition qui serait alors reconduite tous les deux ans au lieu d'un.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°31/223 du 19 décembre 2016 relative à la convention financière pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017,

Vu la convention financière pour l'année 2017, signée le 3 février 2017,

VU le projet d'avenant ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **CONSIDÉRANT**

que ce soutien permettra à l'association Lapérouse Albi-France de disposer de moyens plus importants pour organiser une exposition sur le navigateur Jean-François Galaup de Lapérouse, sous forme de biennale,

#### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention complémentaire de 500 € à l'association Lapérouse Albi-France.



**APPROUVE**

le projet d'avenant n°1 ci-après annexé.

**PRÉCISE QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 322 du budget de l'exercice 2017.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Lapérouse Albi France au titre de l'année 2017.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**15 / 15 - Association Pollux : attribution d'une subvention complémentaire - avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2017**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## CULTURE

### **15 / 15 - Association Pollux : attribution d'une subvention complémentaire - avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2017**

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 14 février 2017

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Événement Domaine Public

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

Le conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2016 a approuvé la convention financière par laquelle elle verse une subvention de fonctionnement de 18 000 € à l'association de musique actuelles Pollux, au titre de l'année 2017. La ville d'Albi soutient aussi cette association en mettant à sa disposition des lieux de diffusion, des moyens techniques et des bureaux administratifs.

L'association ayant fait savoir qu'elle était confrontée à des difficultés financières et ayant indiqué à la ville que la salle de l'Athanor était un espace approprié à ses actions de diffusion, la ville d'Albi souhaite lui apporter un soutien financier complémentaire afin de lui permettre de prendre en charge le coût de prestations techniques inhérentes à l'occupation de cet espace géré par la Scène nationale d'Albi.

Ainsi, considérant que l'association Pollux est un acteur important du paysage culturel albigeois en matière de musiques actuelles et considérant que l'organisation de ses concerts dans la salle de l'Athanor permet de diversifier l'offre culturelle en cœur de ville,

Il est proposé de verser à l'association Pollux une subvention complémentaire de 2 880 €, pour lui permettre de prendre en charge les prestations techniques correspondant à six concerts prévus en 2017. Ces prestations comprennent le montage/démontage des gradins et le nettoyage des locaux.

Il est précisé par ailleurs, qu'au regard du savoir-faire et de la présence d'équipes professionnelles au sein de cette association, la Scène nationale et la ville d'Albi ont également consenti un certain nombre d'exceptions à la règle dans leur convention de mise à disposition de l'Athanor, en lui permettant de disposer du lieu gracieusement et « en autonomie », sans avoir recours aux prestations du personnel technique de la Scène nationale inhérent aux activités tiers.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°35/227 du 19 décembre 2016 relative à la convention financière pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 à l'association Pollux,

VU la convention financière au titre de l'année 2017 signée le 10 janvier 2017 entre la ville d'Albi et l'association Pollux,

VU le projet d'avenant ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**CONSIDÉRANT**

considérant que l'association Pollux est un acteur important du paysage culturel albigeois qui représente les musiques actuelles et considérant que l'organisation de ses concerts dans la salle de l'Athanor permet de diversifier l'offre culturelle en cœur de ville,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention complémentaire de 2 880€TT pour la prise en charge des coûts techniques liés à l'organisation des 6 concerts de Pollux à l'Athanor en 2017, comprenant le montage/démontage des gradins et le nettoyage

**DIT QUE**

au regard du savoir-faire et de la présence d'équipes professionnelles au sein de cette association, la Scène nationale et la ville d'Albi consentent également un certain nombre d'exceptions à la règle dans leur convention de mise à disposition de l'Athanor, en permettant à Pollux de disposer du lieu gracieusement et en autonomie, sans avoir recours aux prestations du personnel technique de la Scène nationale inhérent aux activités tiers.

**PRÉCISE QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 du budget de l'exercice 2017.

**AUTORISE**

le maire a signer l'avenant n°1 à la convention financière ci-après annexée.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**16 / 16 - Attribution d'une subvention au Groupe de Musique Electro Acoustique d'Albi (G.M.E.A) en soutien à l'organisation de la Semaine du Son**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## CULTURE

### **16 / 16 - Attribution d'une subvention au Groupe de Musique Electro Acoustique d'Albi (G.M.E.A) en soutien à l'organisation de la Semaine du Son**

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 14 février 2017

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

Le conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2016 a approuvé la convention d'objectifs et de moyens par laquelle elle verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Groupe de Musique Electro-Acoustique (GMEA) au titre de l'année 2017.

En complément de cette subvention, la ville d'Albi souhaite soutenir les actions de médiation et de diffusion du GMEA selon les projets que ce centre national de création musical met en œuvre.

Il est proposé ainsi d'apporter un soutien aux actions mises en œuvre par le GMEA dans le cadre de la « Semaine du Son », événement national ayant pour objet de sensibiliser le public et tous les acteurs de la société à l'importance des sons et de la qualité de notre environnement sonore.

La 14ème édition, placée sous le patronage de l'UNESCO, s'est déroulée du 23 janvier au 5 février 2017 partout en France.

Le GMEA a investi à cette occasion, la médiathèque Pierre-Amalric du 31 janvier au 4 février 2017 et proposé d'explorer les liens intimes qui se tissent entre le silence et la création musicale, par le biais d'un parcours musical ponctué de découvertes, d'échanges et d'expériences sonores qui comprenaient notamment :

- une exposition « Pour les yeux, pour les oreilles » : découverte de partitions insolites, vidéos, photographies, installations sonores, découverte des œuvres du compositeur autrichien Peter Ablinger,
- un salon d'écoute : sélection de « musiques silencieuses » et de paysages sonores,
- un concert de clôture de « musiques silencieuses » le 4 février avec des œuvres du collectif international de compositeurs/interprètes Wandelweiser.

« La Semaine du Son » a attiré 623 visiteurs dont :

493 personnes (253 scolaires) pour l'exposition « pour les yeux, pour les oreilles »

80 personnes pour le salon d'écoute

50 personnes pour le concert de « musiques silencieuses »

C'est pourquoi, considérant l'intérêt de cette manifestation qui offre au public une expérience sonore inhabituelle et considérant le succès rencontré par cette édition auprès des scolaires notamment, il est proposé d'octroyer au GMEA une subvention de 1500 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26/228 du 19 décembre 2016 relative à la convention d'objectifs et de moyens,

VU la convention d'objectifs et de moyens signée le 10 janvier 2017,

VU le projet d'avenant n° 1 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**CONSIDÉRANT**

l'intérêt de cette manifestation qui offre au public une expérience sonore inhabituelle et considérant le succès rencontré par cette édition notamment auprès des scolaires,

**APPROUVE**

l'attribution une subvention exceptionnelle de 1 500 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi en soutien à l'organisation de la « Semaine du Son » qui s'est tenue à la médiathèque Pierre-Amalric du 31 janvier au 4 février 2017.

**PRÉCISE QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 du budget de l'exercice 2017

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 ci-après annexé.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**17 / 17 - Marché couvert : renouvellement de la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation du bar-restaurant Le couvert des Halles avec la SNC « Le Couvert des Halles »**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



**17 / 17 - Marché couvert : renouvellement de la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation du bar-restaurant Le couvert des Halles avec la SNC « Le Couvert des Halles »**

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 15 février 2017

**Service pilote : Commerce et marchés**

Autres services concernés :

Commerce et marchés / tourisme

Direction des affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

**Laurence PUJOL, rapporteur**

Le marché couvert est la locomotive alimentaire du coeur de ville par l'offre diversifiée et de qualité qu'il propose.

Grâce à l'animation qu'il procure et l'attractivité qu'il développe, il constitue un élément indispensable à la vie économique et commerciale du centre ville. Au même titre que les loges et la supérette, le bar-restaurant le « Couvert des Halles » participe pleinement de cette dynamique depuis la réhabilitation du marché en 2007.

Par délibération du Conseil municipal en date du 12 mars 2007 et à l'issue d'un jury de sélection, la SNC « le Couvert des Halles » exploite le bar-restaurant sis au rez-de-chaussée du bâtiment et partie intégrante du domaine public communal.

Elle bénéficie à ce titre d'une convention d'occupation domaniale qui prendra fin le 26 mars 2017. Cette occupation privative du domaine public avait été consentie par la Ville le 26 mars 2007 pour une durée de 10 années, compte tenu du montant de l'investissement réalisé par l'occupant pour aménager le volume (une surface de 250 m<sup>2</sup> répartie en 140 m<sup>2</sup> de salle de restaurant et 110 m<sup>2</sup> de locaux techniques) mis à disposition en vue de la création du bar-restaurant.

L'établissement bénéficie en outre d'une autorisation d'occupation du domaine public place Saint-Julien pour l'exploitation d'une terrasse de 60 m<sup>2</sup>, à l'exception du samedi matin, jour de marché extérieur.

La redevance annuelle d'occupation avait été fixée en 2007 à 12 540 € net de taxes, indexée chaque année sur les variations de l'indice de référence des loyers publié à l'INSEE : ce montant intégrait la mise à disposition de l'exploitant, par la Ville, d'une licence IV de débits de boissons.

Au terme de la convention, il était prévu que les travaux et les aménagements réalisés par l'occupant reviennent gratuitement à la ville en tant que propriétaire, les matériels concernant l'exploitation restant propriété de l'occupant.

Cette convention d'occupation domaniale du domaine public peut faire l'objet d'un renouvellement exprès par décision du conseil municipal qui en fixe les conditions.

Aussi afin de répondre favorablement à la demande de poursuite d'exploitation formulée par la SNC « Le Couvert des Halles » et au regard de la nécessité de maintenir l'attractivité du marché couvert, il est proposé le renouvellement de cette convention pour une durée de 5 années.

Il est également proposé de maintenir le montant de la redevance annuelle d'occupation qui s'élève actuellement à 13 970,92 € net de taxe, indexée chaque année sur les variations de l'indice de référence des loyers publié à l'INSEE. Ce montant prendra en compte la mise à disposition par la commune de la licence IV au profit de la SNC « Le Couvert des halles ».

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'occupation domaniale bar-restaurant « Le Couvert des halles » en date du 26 mars 2007, et notamment son article 12-1 qui précise que la convention ne peut être renouvelée que par délibération du Conseil Municipal qui en fixe les conditions,

Vu la demande de renouvellement de la convention d'occupation domaniale du domaine public formulée par la SNC « Le Couvert des halles » en date du 14 février 2017,

Vu les dispositions des articles L 221-12 et L 221-15 du Code de commerce relative à la poursuite des activités de sociétés en nom collectif, en cas de révocation ou de décès de l'un des gérants,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

le renouvellement de la convention d'occupation domaniale avec la SNC « Le Couvert des halles » pour l'exploitation du bar-restaurant, pour une durée de 5 années.

### **APPROUVE**

le projet de convention d'occupation domaniale ci-annexé, dans toutes ses dispositions.

### **AUTORISE**

le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes afférents.

### **DIT QUE**

la redevance d'occupation est inscrite au budget de la ville au chapitre 75 , fonction 020, article 752.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AÉRODROME

**18 / 18 - Aérodrome d'Albi - le Séquestre - redevances Aéronautiques**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## AÉRODROME

### 18 / 18 - Aéroport d'Albi - le Séquestre - redevances Aéronautiques

référence(s) :

Commixion proximité - vie sociale du 15 février 2017

#### **Service pilote : Aéroport**

Autres services concernés :

Direction Générale des Services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Pérez

#### **Geneviève PEREZ, rapporteur**

La ville d'Albi, propriétaire des installations, est devenue gestionnaire de l'aéroport le 1er janvier 2016 suite à la fin du Syndicat Mixte.

Cet équipement est depuis financé à parts égales par la ville d'Albi et le Conseil Départemental du Tarn.

En juin 2016 a été appliquée une augmentation des redevances aéronautiques de 15% afin de faire participer les usagers à l'effort financier.

Compte tenu du taux d'inflation qui a été de 0,6% en 2016, il est proposé d'augmenter les redevances aéronautiques de 1% en 2017.

Un tableau récapitulatif de ces nouvelles redevances figure en annexe au présent document.

Elles ont été présentées aux usagers lors de la réunion du 21 février 2017.

Conformément à la réglementation, elles seront applicables le 1er jour du 4ème mois suivant la réunion des usagers, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### **CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ,

Vu le code des transports et notamment l'article L6321-3,

Vu les redevances aéronautiques,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### **APPROUVE**

les redevances aéronautiques annexées à la présente délibération.

**Nombre de votants :43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

**19 / 19 - Aide aux crèches associatives année 2017 - Bellevue et Bulles de Savon**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**19 / 19 - Aide aux crèches associatives année 2017 - Bellevue et Bulles de Savon**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 15 février 2017

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Finances

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

En matière d'accueil de la petite enfance, la ville d'Albi dispose de 182 places en structure collective, avec les multi-accueils Adèle, Mosaïque, Maison de la petite enfance et de la famille, Mouline et la Halte-garderie de Cantepau. Elle dispose également de 75 places chez les assistantes maternelles municipales du multi-accueil familial.

Depuis 2010, la ville dispose également pour les familles albigeoises de 12 places au sein de la structure inter-entreprises Alibaba, gérée par l'UMT-MutualitéTerres D'oc.

En complément de cette offre d'accueil, la ville d'Albi participe au fonctionnement des deux crèches associatives: Bellevue (25 places) et Bulles de Savon (16 places).

Pour ces structures, la ville d'Albi verse une participation forfaitaire par heure facturée. Conformément aux termes de la délibération du 17 novembre 2008, cette participation est fixée annuellement par le conseil municipal.

Pour l'année 2017, au vu des bilans produits par les deux associations, je vous propose de reconduire le montant de cette aide forfaitaire à 1,20 € par heure facturée pour les enfants dont les familles sont domiciliées à Albi.

Il est proposé en conséquence d'approuver les nouvelles conventions correspondantes et de m'autoriser à les signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération du 17 novembre 2008,

VU les projets de conventions à conclure avec les associations Bellevue et Bulles de Savon,

VU l'avis de la commission proximité-vie sociale du 15 février 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**FIXE**

le montant de l'aide forfaitaire par heure facturée pour les enfants domiciliés à Albi à 1,20 €, pour les multi-accueils Bellevue et Bulles de savon pour l'année 2017.

**AUTORISE**

le maire à signer ces conventions.

**DIT QUE**

les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice budgétaire en cours.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

OCCITANIE

**20 / 20 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois - Organisation de la "Dictada occitana" du 27 janvier 2017 - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



OCCITANIE

**20 / 20 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois - Organisation de la "Dictada occitana" du 27 janvier 2017 - Attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 14 février 2017

**Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service des affaires scolaires

Service financier

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Depuis de nombreuses années, le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois organise une manifestation locale intitulée « Dictada occitana », qui se déroule simultanément sur l'ensemble du territoire occitan et à Barcelone .

Cette manifestation a eu lieu cette année au domaine de la Mouline le vendredi 27 janvier 2017 et a rassemblé quelques 210 élèves venus des écoles d'Albi (dont la Calendreta et l'école publique Rochegude, écoles bilingues français-occitan), d'Alban, Saint-Sulpice et Puygouzon, pour un bilan en hausse de 40 % par rapport à l'édition 2016.

Cette manifestation a offert un temps de rencontre entre les enfants et les adultes autour du thème de l'Occitan dans une ambiance conviviale qui était ponctuée d'un goûter.

Considérant l'effort consenti par cette association pour promouvoir la culture occitane, il est proposé de poursuivre le soutien au CCOA pour l'organisation de la Dictada occitana et de lui accorder une subvention de 200 € correspondant à la prise en charge du goûter des enfants lors de cette manifestation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

l'effort consenti par le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois pour promouvoir la culture occitane,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 200 € au Centre Culturel Occitan de l'Albigeois pour la prise en charge du goûter de la manifestation Dictada occitana du 27 janvier 2017.

**PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – fonction 213 – article 6574 du budget scolaire.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**21 / 21 - Association DIKELITU - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENCO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**21 / 21 - Association DIKELITU - Attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 15 février 2017

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Affaires culturelles

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Créée en 2009 et reconnue d'intérêt général, l'association DIKELITU s'est donnée pour mission de promouvoir la littérature jeunesse et d'organiser le salon du livre jeunesse d'Albi.

Cette manifestation rassemble de nombreux acteurs du livre et de la vie culturelle (auteurs, illustrateurs, éditeurs, conteurs, musiciens, comédiens, plasticiens...) et attire chaque année environ 3000 visiteurs.

Comme chaque année, de nombreuses écoles albigeoises se sont inscrites au projet 2017.

Pour encourager la littérature auprès du public scolaire et participer aux frais engagés par cette association, il est proposé d'attribuer une subvention de 500,00 €.

Les crédits suivants seront imputés au chapitre 65, fonction 213, article 6574 du budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'Association DIKELITU.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget 3700 de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 213, article 6574.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**22 / 22 - Écoles privées sous contrat d'association - Fixation du forfait communal**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## 22 / 22 - Écoles privées sous contrat d'association - Fixation du forfait communal

référence(s) :

commission proximité - vie sociale du 15 février 2017

### **Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

### **Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Le code de l'éducation indique dans son article L 442-5 que « les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Ce texte fait obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières calculées à parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves qui résident dans la commune.

Par délibération du 20 décembre 2010, le conseil municipal a fixé le montant du forfait communal et autorisé le maire à signer la convention de forfait communal avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique des écoles Saint-Joseph, Sacré Coeur, Breuil et Bon Sauveur, pour une période de 4 ans s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

D'autre part, vu le contrat d'association conclu entre l'État et l'école la Calendreta pour l'année scolaire 2014-2015, la ville d'Albi a délibéré le 27 avril 2015 afin de fixer le forfait communal pour cette nouvelle école.

Afin de réajuster le montant du forfait communal des écoles privées sous contrat et ainsi permettre l'établissement des nouvelles conventions jusqu'en 2020, il convient de procéder à une réévaluation du coût d'un élève du public dans les écoles albigeoises.

Le critère d'évaluation du forfait communal est constitué par l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune d'Albi pour les classes élémentaires et maternelles publiques conformément aux dépenses éligibles listées par la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012.

Le forfait par élève est égal au coût moyen constaté dans les écoles publiques en référence aux dépenses relevées dans le compte administratif 2014 (hors périscolaire).

Il est proposé de revaloriser le forfait communal actuel à 745€ et avec le calendrier de progressivité suivant :

- 2016-2017 : 700€
- 2017-2018 : 715€
- 2018-2019 : 730€
- 2019-2020 : 745€

Cette mise en œuvre progressive sera formalisée dans les conventions passées avec les organismes de gestion des écoles privées sous contrat.

Le montant annuel du forfait communal par école privée sous contrat d'association est égal au coût d'un élève du public multiplié par le nombre d'élèves résidant dans la commune de chacune de ces écoles à la rentrée de septembre.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le code de l'éducation, notamment les articles L 212-8, L 442-5 et L 442-9,

VU la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 fixant les règles de prises en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

VU la délibération du 20 décembre 2010 fixant le forfait communal pour les écoles privées sous contrat de la ville d'Albi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014,

VU la délibération du 27 avril 2015 fixant le forfait communal pour la nouvelle école privée sous contrat de la commune « La Calendreta »,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

de fixer le forfait communal actuel à 745€ avec le calendrier de progressivité suivant :

- 2016-2017 : 700€
- 2017-2018 : 715€
- 2018-2019 : 730€
- 2019-2020 : 745€

### **AUTORISE**

le maire à signer les conventions de forfait communal avec les OGEC Saint-Joseph, Sacré Coeur, Breuil et Bon Sauveur ainsi qu'avec l'association gestionnaire de la Calendreta.

### **DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 211 et 212 , articles 6558 du budget de l'exercice concerné.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**23 / 23 - Ateliers périscolaires des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2016-2017 - Attribution de subventions et prestations**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



**23 / 23 - Ateliers périscolaires des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2016-2017 - Attribution de subventions et prestations**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 15 février 2017

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Sports

Affaires culturelles

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

La ville d'Albi poursuit son projet de développement, avec ses propres services et en partenariat avec des intervenants associatifs ou institutionnels, d'une offre d'activités sur le temps périscolaire à destination de tous les élèves du primaire, sur la base du volontariat et sans coût pour les familles.

D'autre part et à titre expérimental, la ville a souhaité mobiliser des moyens sur les 3 quartiers classés en politique de la ville afin d'imaginer un projet ambitieux favorisant l'accès au sport pour les enfants de ces écoles dans la continuité du projet de l'École Municipale des Sports tel que mis en place depuis la réforme des rythmes scolaires.

Complémentaires des autres temps éducatifs, l'ensemble de ces ateliers se déroulent sur toute l'année scolaire sur le temps méridien ou bien le soir après 16h00 et sur une durée de 45 minutes environ.

Sur chaque cycle, plusieurs activités sont proposées aux enfants. Chaque atelier est ouvert pour 12 à 15 enfants en moyenne. Les enfants s'inscrivent de façon volontaire et s'engagent sur l'ensemble des séances du cycle. Au cours de l'année scolaire, tous les enfants auront participé à un atelier.

Ainsi, pour les animations des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2016-2017, les associations ou partenaires suivants ont été retenus pour leurs projets d'ateliers comme décrits ci-dessous :

Association - Thématique	Ecoles	Nombre de séances	Montant subvention
VOLUBILO ateliers arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viscose</li> <li>• Breuil</li> </ul>	31 séances 3 ateliers 36 enfants	1395€
LES TETES DE CLOWNS ateliers théâtre clown et mime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mazicou</li> <li>• Claudel</li> <li>• Rousseau</li> <li>• Lapérouse</li> </ul>	78 séances 8 ateliers 96 enfants	3510€
LE CERCLE D'ESCRIME ateliers d'escrime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aubrac</li> <li>• Curveillère</li> <li>• Mazicou</li> <li>• St-Joseph</li> </ul>	94 séances 10 ateliers 120 enfants	3290€

LA GRANDE SOURCE ateliers arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Claudel</li> <li>• Nougaro Salvan</li> <li>• Rousseau</li> <li>• Rayssac</li> <li>• Breuil</li> </ul>	42 séances 9 ateliers 108 enfants	3600€
UFOLEP 81 ateliers sport santé et éveil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aubrac</li> <li>• Breuil</li> <li>• Nougaro Teyssier</li> <li>• Nougaro Salvan</li> <li>• Viscose</li> <li>• Lapérouse</li> </ul>	110 séances 11 ateliers 132 enfants	3742€
ACT'AL ateliers écriture de contes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nougaro Salvan</li> <li>• St Joseph</li> </ul>	36 séances 4 ateliers 48 enfants	1548€
LE CABARET DU HASARD ateliers de percussions africaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nougaro Teyssier</li> <li>• Aubrac</li> <li>• Curveillère</li> </ul>	66 séances 6 ateliers 72 enfants	2970€
MJC Albi ateliers théâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Curveillère</li> <li>• Breuil</li> </ul>	29 séances 3 ateliers 36 enfants	1189€
BOUCHE A ORTEIL ateliers jeux et musique récup	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Curveillère</li> <li>• St-Joseph</li> </ul>	40 séances 4 ateliers 48 enfants	1680€
ALTITUDE ateliers jeux coopératifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Curveillère</li> <li>• Rayssac</li> </ul>	38 séances 4 ateliers 48 enfants	1330€
PAR LA DANSE ateliers danse jazz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rousseau</li> <li>• Lapérouse</li> <li>• Mazicou</li> </ul>	56 séances 6 ateliers 72 enfants	2128€

Partenaires institutionnels	Ecoles	Nombre de séances	Montant subvention ou prestation
SDIS DU TARN ateliers gestes de 1ers secours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rohegude</li> <li>• Aubrac</li> </ul>	24 séances 4 ateliers 48 enfants	480€ (prestation)
MUSEE TOULOUSE LAUTREC atelier Chahut Couleur au musée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• toutes</li> </ul>	Atelier année scolaire	1610€ (subvention)

Intervenants	Ecoles	Nombre de séances	Montant de la prestation
BATUCADA ateliers percussions brésiliennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viscose</li> <li>• Aubrac</li> <li>• Claudel</li> </ul>	51 séances 6 ateliers 72 enfants	1530€

SMART'FR ateliers danse Hip Hop	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nougaro Teyssier</li> <li>• Rayssac</li> <li>• Claudel</li> <li>• Curveillère</li> </ul>	68 séances 8 ateliers 96 enfants	2720€
LES MAINS SUR TERRE ateliers création	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nougaro Salvan</li> <li>• St Joseph</li> </ul>	37 séances 4 ateliers 48 enfants	1480€
LE CINEMA PAR L'IMAGE ateliers de techniques image	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rayssac</li> <li>• Rousseau</li> </ul>	31 séances 4 ateliers 48 enfants	1120€
LES POIS SONT VERTS ateliers couture et origami	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mazicou</li> <li>• Lapérouse</li> <li>• Nougaro Teyssier</li> </ul>	51 séances 6 ateliers 72 enfants	1630€

Soit un total prévisionnel de **36 952 €** pour **1200 enfants bénéficiaires** et **100 ateliers** pour la période de janvier à juin 2017, découpés comme suit :

- **26 382 €** versés sous forme de subventions qui seront prélevés au chapitre 65, fonction 421, articles 65 74 et 65737 du budget 2017,
- **10 570 €** versés sous forme de prestations qui seront prélevés au chapitre 011 , fonction 421, article 6288 du budget 2017.

Il est proposé d'attribuer aux associations et partenaires pré-cités les subventions ou prestations mentionnées et d'autoriser le maire à signer les conventions qui précisent pour chacun des projets les modalités de mise en oeuvre.

Des bilans sont régulièrement réalisés avec les associations et prestataires. Au vu du résultat des évaluations et du respect des objectifs de ces ateliers, la mairie se réserve le droit de réajuster ou d'interrompre les partenariats.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **DECIDE**

d'attribuer aux associations et partenaires pré-cités les subventions ou prestations mentionnées.

### **AUTORISE**

le maire à signer les avenants des conventions avec les associations pré-citées.

### **DIT QUE**

les sommes de :

- **26 382 €** sera prélevée au chapitre 65, fonction 421, articles 65 74 et 65737 du budget 2017,
- **10 570 €** sera prélevée au chapitre 011, fonction 421, article 6288 du budget 2017.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**24 / 24 - Logement des instituteurs - Montant de l'Indemnité Représentative de Logement 2016**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**24 / 24 - Logement des instituteurs - Montant de l'Indemnité Représentative de Logement 2016**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 15 février 2017

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Affaires juridiques - Contentieux - Domaine privé

Direction des affaires financières

Direction des ressources humaines

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le conseil municipal doit donner un avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés par la commune.

Cette indemnité est versée à ces instituteurs au nom de la commune par le C.N.F.P.T.

Dans un souci de ne pas alourdir les charges pesant sur les budgets communaux, le Comité des finances locales a proposé de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) 2015 pour 2016, à savoir 2 246,40€ correspondant au montant de base annuel, soit une IRL majorée de 2 808€ annuel pour un instituteur marié sans enfant et pour un instituteur marié, célibataire, veuf ou divorcé, avec un ou plusieurs enfants à charge.

Par ailleurs, il est précisé que la Ville perçoit de l'État une dotation globale accordée pour l'entretien des logements mis à disposition des instituteurs. Celle-ci est fixée par le comité des finances locales, qui reconduit le même montant qu'en 2015, à savoir 2 808 €.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant de base mensuel. Cet avis sera transmis à Monsieur le Préfet qui prendra un arrêté préfectoral fixant le montant de l'indemnité de logement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DONNE**

un avis favorable à l'application du montant de l'indemnité représentative de logement pour 2016 due aux instituteurs non logés par la commune soit :

- 187,20 € par mois (2 246,40 € à l'année) pour un instituteur célibataire non chargé de famille.
- 234,00 € par mois (2 808 € à l'année) pour un instituteur marié sans enfant et pour un instituteur marié, célibataire, veuf ou divorcé, avec un ou plusieurs enfants à charge.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

JEUNESSE

**25 / 25 - Festivals "Acthea" et "Complots sur le Campus" des étudiants de l'école Nationale supérieure des mines Albi Carmaux "Acthea" et des étudiants de l'institut national universitaire Champollion - attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

JEUNESSE

**25 / 25 - Festivals "Acthea" et "Complots sur le Campus" des étudiants de l'école Nationale supérieure des mines Albi Carmaux "Acthea" et des étudiants de l'institut national universitaire Champollion - attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission proximité vie sociale du 15 février 2017

**Service pilote : Jeunesse**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Bruno Crusel

**Bruno CRUSEL, rapporteur**

La Ville, par le biais de sa politique jeunesse volontariste, soutient les Festivals « Acthéa » et « Complot sur le campus », en leur offrant les outils, les lieux et les moyens, nécessaires pour la bonne réalisation de ces deux événements culturels en direction de tous les Albigeois.

Le festival « Acthea » est organisé par les étudiants de l'école nationale des Mines Albi-Carmaux, tous les ans, en coeur de ville, durant la première semaine des vacances de printemps.

Les lignes essentielles de la programmation de cette manifestation sont la présentation des sélections de compagnies européennes de théâtre qui se produisent en soirée au Théâtre et le festival off qui accueille dans les rues piétonnes des spectacles de rue tels que clowns, jongleurs, cracheurs de feu et musiciens.

L'association « Les Comploteurs Festifs » de l'institut national universitaire Champollion, organise tous les ans un festival dont l'objectif est de valoriser toutes les initiatives étudiantes et d'animer le campus universitaire.

Cette manifestation constitue une plate forme dont l'ambition est de mettre en place une offre culturelle riche, variée, de qualité, gratuite et ouverte à tous.

Pour soutenir ces initiatives culturelles en direction de la jeunesse albigeoise, il est proposé d'attribuer une subvention de 6100,00€ répartie sur les deux festivals.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 3050,00€ € pour l'association "Acthea" et 3050,00 € en direction de l'association des Comploteurs Festifs



**DIT QUE**

le service jeunesse participera à hauteur de 6100,00 € sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 422, article 6574.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**26 / 26 - Association "les trois sources"- Projet de manifestation sur le thème de l'exil - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**26 / 26 - Association "les trois sources"- Projet de manifestation sur le thème de l'exil - Attribution d'une subvention**

référence(s) :

commission proximité-vie sociale du 15 février 2017

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction vie des quartiers-citoyenneté-jeunesse

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Enrico SPATARO, rapporteur**

L'association « les trois sources » accueillie à la maison de quartier de Cantepau depuis sa création en 2013, contribue à la promotion et au développement des enseignements des arts plastiques en direction de tous les publics.

Elle souhaite organiser en juin 2017, une manifestation sur le thème de l'exil en partenariat avec la scène nationale et le réseau de lecture publique de l'Albigeois : exposition d'artistes locaux, recueil de témoignages, organisation de conférences, de débats, projection de films, et spectacle théâtral seront au programme.

Considérant que cette action traitant d'un sujet d'actualité, participe à l'ouverture du quartier de Cantepau et à la dynamique culturelle de la ville d'Albi, la commission proximité – vie sociale formule un avis favorable et propose l'attribution de la subvention suivante pour soutenir le projet de l'association.

**ASSOCIATION « les trois sources » : 500 €**

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

- **500 €** sur le chapitre 65, fonction 020, article 657 48

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention globale à l'association suivante :

**ASSOCIATION « les trois sources » : 500 €**

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

- **500 €** sur le chapitre 65, fonction 020, article 657 48

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**27 / 27 - ZAD de Canavières : acquisition d'un terrain non bâti aux consorts Pugibet/Calm**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**27 / 27 - ZAD de Canavières : acquisition d'un terrain non bâti aux consorts Pugibet/Calm**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 15 février 2017

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Parcs, jardins et espaces naturels

Vie de quartiers

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

La ville envisage d'acquérir une parcelle de terrain appartenant en indivision aux consorts Pugibet/Calm, cadastrée section DS n° 119 , d'une contenance de 1 049 m<sup>2</sup>, sise à Canavières.

Cette parcelle est située dans la zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières.

Initiée par décision du conseil municipal de la ville d'Albi, et confirmée par délibération du conseil communautaire de l'agglomération de l'Albigeois du 7 avril 2016, cette ZAD a pour objet de constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité, de constituer des zones d'expansion de crues, de sauvegarder cet espace naturel, et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur. La commune d'Albi a été désignée comme bénéficiaire du droit de préemption.

Les consorts Pugibet/Calm ont accepté de céder cette parcelle au prix de mille cinq cent euros (1500€), compatible avec l'évaluation du service du Domaine.

Les frais notariés seront supportés par la commune, les diagnostics réglementaires seront à la charge des vendeurs.

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section DS n°119 appartenant aux consorts Pugibet/Calm aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU la ZAD de Canavières,

VU l'avis du service du Domaine,

VU l'accord des consorts Pugibet/Calm,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition d'un terrain non bâti, cadastré section DS n° 119 d'une superficie de 1 049 m<sup>2</sup>, appartenant en indivision aux Consorts Pugiget/Calm au prix de mille cinq cent euros (1 500 €) compatible avec l'avis du service du Domaine.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

**DIT QUE**

les frais notariés seront supportés par la commune, les diagnostics réglementaires seront à la charge des vendeurs.

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21, fonction 824 article 2111.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**28 / 28 - Plan Déplacements Urbains de l'Albigeois (PDU) : avis de la commune d'Albi**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



**28 / 28 - Plan Déplacements Urbains de l'Albigeois (PDU) : avis de la commune d'Albi**

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 15 février 2017

**Service pilote : Urbanisme**

Autres services concernés :

Direction Générale des Services

Domaine Public

Action Foncière

Projets urbains

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

L'Agglomération a décidé, en mars 2010, de s'engager dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui n'est obligatoire que dans les périmètres de transports urbains inclus dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants.

En 15 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé les enjeux majeurs du PDU.

Le plan de déplacements urbains (PDU) est l'outil pour organiser la mobilité et les déplacements au service d'un projet de territoire.

De portée réglementaire, il détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre de transports urbains. Il planifie et coordonne les actions de tous ceux qui interviennent sur l'espace public et vise à rééquilibrer la part de la voiture au profit des modes de transport collectifs et des déplacements doux (vélo, marche).

La première étape du PDU a consisté à identifier les façons de se déplacer des habitants de l'agglomération albigeoise (réalisation entre février et avril 2011 d'une enquête déplacements villes moyennes).

Dans un second temps, le diagnostic, approuvé par le conseil communautaire du 26 mars 2013, a permis de définir les enjeux et objectifs pour notre territoire.

A partir des éléments du diagnostic et des objectifs du PDU, plusieurs scénarii de développement de la mobilité sur le territoire ont été examinés.

**Le comité technique du 27 mai 2015 et le comité de pilotage du 25 juin 2015 se sont prononcés en faveur du scénario 2b intitulé « stratégie multimodale » dont les orientations principales sont :**

- La création d'un pôle d'échanges à la Gare Albi-Ville en lien avec le site de Jean-Jaurès,
- La poursuite de la hiérarchisation du réseau des transports urbains et des Actions ponctuelles pour améliorer son efficacité (voies réservées, priorisation aux carrefours),
- L'adaptation du plan de jalonnement dissuadant le transit dans le centre urbain,
- Le développement des modes doux,
- La réalisation des études pour un nouvel ouvrage de franchissement du Tarn,
- Le développement de services à la mobilité : les services vélo, le co-voiturage, l'auto-partage, l'information voyageurs.

L'Agglomération a organisé une concertation publique afin de présenter et de partager ce scénario (deux ateliers de concertation en décembre 2015, concertation par l'intermédiaire du site internet de l'Agglomération, diverses publications de l'agglomération).

Sur la base du scénario retenu, un projet de PDU a été élaboré.

Il comporte **un programme de 36 actions opérationnelles** à mettre en œuvre dans les 10 années à venir pour répondre à **3 orientations transversales** et **6 orientations thématiques** :

**Les trois orientations transversales** correspondent aux objectifs globaux du PDU avec ses impératifs environnementaux, d'accessibilité et de diminution des risques routiers. Chacune des 36 actions répond à une ou plusieurs de ces orientations :

- Diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements,
- Proposer des solutions de mobilité accessibles à tous les habitants,
- Améliorer la sécurité des déplacements.

**Les six orientations thématiques** correspondant aux axes clef d'intervention propre au territoire, définis à partir des objectifs et enjeux identifiés par le diagnostic du PDU :

1) Développer des alternatives de mobilité pour une ville multimodale

Action 1 : Aménager un pôle d'échanges multimodal à la gare Albi-Ville en lien avec le site Jean Jaurès

Action 2 : Aménager de nouvelles aires de covoiturage

Action 3 : Créer de nouveaux parcs-relais (P+R)

Action 4 : Développer le co-voiturage

Action 5 : Développer l'autopartage

Action 6 : Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable communautaire

Action 7 : Étudier la création d'un réseau de voies express vélo dans la partie la plus urbaine de l'agglomération

Action 8 : Apporter des services vélo aux habitants et aux étudiants

Action 9 : Développer la marchabilité des centres villes et des centres bourges

Action 10 : Prendre en compte le vieillissement de la population et les problématiques de mobilité liées

Action 11 : Développer un urbanisme propice aux modes alternatifs

Action 12 : Déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques

2) Moderniser et dynamiser le système de transport collectif de l'Agglomération

Action 13 : Déployer un réseau de bus attractif et hiérarchisé

Action 14 : Adapter le transport à la demande

Action 15 : Aménager des voies réservées au bus

Action 16 : Installer des dispositifs de priorisation des bus aux carrefours à feux

Action 17 : Adapter la grille tarifaire

Action 18 : Mettre en place une tarification commune aux différents réseaux de transports

Action 19 : Mettre en œuvre de nouvelles procédures d'achat des titres de transports

Action 20 : Développer l'information voyageurs du réseau de transports urbains

Action 21 : Moderniser le parc de bus et diversifier les motorisations

3) Soulager le coeur d'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier

Action 22 : Étudier un nouvel ouvrage de franchissement du Tarn

Action 23 : Hiérarchiser le réseau routiers

Action 24 : Renforcer le maillage du territoire

Action 25 : Établir un nouveau plan de jalonnement

Action 26 : Sécuriser les entrées de bourg et les zones à risques

Action 27 : Aménager des zones 30 dans les centres-villes et centres-bourgs

#### 4) Mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui de la stratégie de mobilité

Action 28 : Poursuivre une politique de stationnement des actifs

Action 29 : Réglementer et contrôler le stationnement

Action 30 : Mesurer et suivre le stationnement

#### 5) Atténuer les nuisances liées au transport de biens

Action 31 : Diminuer les émissions liées aux flux de marchandises et de biens générées par les personnes et les entreprises

Action 32 : Favoriser en ville les modes de livraison à basse émission

#### 6) Accompagner le changement de comportement en matière de mobilité

Action 33 : Accompagner les démarches de Plan de Déplacements Entreprises et Administrations (PDE-PDA)

Action 34 : Développer la politique commerciale du réseau de transports

Action 35 : Valoriser les alternatives à la voiture en ville par une communication volontaire

Action 36 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PDU

Conformément à la réglementation, le projet de PDU comporte deux annexes :

- le rapport environnemental qui mesure les impacts environnementaux du scénario retenu et des actions qui en découlent

- l'annexe accessibilité qui regroupe les mesures d'aménagement et d'exploitation mises en œuvre par l'Agglomération afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains.

Le projet de PDU, auquel seront annexés les avis des personnes publiques associées (dont celui de la Ville d'Albi), fera ensuite l'objet d'une enquête publique avant d'être présenté au conseil communautaire en vue de son approbation.

Avec le choix du scénario « stratégie multimodale » et la définition d'un plan d'action ambitieux pour les 10 prochaines années, le plan de déplacements urbains proposé répond aux grands enjeux de déplacements et de mobilité pour un développement structuré et durable de notre agglomération.

Il poursuit et intensifie la démarche concertée menée en 2012 par la Ville d'Albi « 40 propositions pour une nouvelle mobilité à Albi » qui a permis d'engager dès 2013 un ensemble d'actions et de réalisations.

Aussi, il vous est proposé de donner un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois tel qu'annexé et comprenant le projet de PDU, le rapport environnemental, l'annexe accessibilité et le résumé non technique.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL D'ALBI,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports,

VU la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,

VU la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2010 approuvant le lancement de la démarche de PDU,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15 mars 2011 approuvant les enjeux majeurs du PDU,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 mars 2013 approuvant le diagnostic du PDU,

VU le comité technique du PDU du 17 octobre 2016,

VU le comité de pilotage du PDU du 9 novembre 2016,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2016,

VU le projet de PDU joint en annexe,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DONNE un avis favorable**

au projet de plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois tel qu'annexé et comprenant le projet de PDU, le rapport environnemental, l'annexe accessibilité et le résumé non technique.

**DIT QUE**

la présente délibération portant avis du conseil municipal d'Albi sur le projet de plan de déplacements urbains de l'Albigeois sera transmis à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

**Nombre de votants : 43**

**Abstentions : 7 (Elodie Nadjar, Catherine Biau, Fabien Lacoste, Christophe Ramond du groupe "Socialiste et Citoyen", Roland Foissac, Dominique Mas et Pascal Pragnère de la liste "Ensemble avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**29 / 29 - RN 88 : reclassement des emprises de l'Etat dans le domaine public communal, portion comprise entre la route vieille de Graulhet et Albitech**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**29 / 29 - RN 88 : reclassement des emprises de l'Etat dans le domaine public communal, portion comprise entre la route vieille de Graulhet et Albitech**

référence(s) :

Commission environnement -mobilité du 15 février 2017

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la rocade d'Albi, portion comprise entre la route Vieille de Graulhet et la zone d'activités Albitech, soit du PR 37+1099 au PR 35+598, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), en concertation avec la Ville d'Albi, a réalisé le dossier de domanialité qui consiste à identifier les différents domaines publics routiers (Etat, collectivités) afin de les remettre aux futurs gestionnaires.

En application des articles L 123-2, L 123-3, R 123-1 et suivants du code de la voirie routière, par courrier en date du 2 janvier 2017, l'Etat a proposé à la Ville d'Albi de transférer dans le domaine public communal l'ensemble des emprises en sa possession, identifiées sur le plan annexé au dit courrier.

La Ville d'Albi a préalablement examiné et , après modification, donné son accord de principe survalidé le projet de délimitation des domanialités publiques qui sera acté par arrêté préfectoral de monsieur le préfet du Tarn.

Cet accord ne concerne pas l'entretien et la gestion de l'ouvrage d'art OA5 (*pont qui franchit la RN88 à l'échangeur du Lude*) qui fera l'objet d'une démarche spécifique de recensement prévu par la loi n°2014-774 du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages de rétablissement.

Il est proposé :

- d'approuver la rétrocession des emprises telles que délimitées sur le plan joint au courrier de la DREAL, de les classer dans le domaine public communal et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer les actes correspondants,
- d'exclure de ce transfert l'ouvrage d'art OA5 qui fera l'objet d'une démarche spécifique de recensement prévu par la loi n°2014-774 du 7 juillet 2014

Dès rétrocession effective , je vous propose également de mettre à la disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le cadre de ses compétences, les voies et parties d'emprises dédiées au déplacements doux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le courrier et le plan transmis par la DREAL,

Entendu le présent exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**

- le transfert dans le domaine public communal des emprises de l'Etat suite à la mise en service de la 2x2 voies de la rocade d'Albi, portion comprise entre la route Vieille de Graulhet et la zone d'activités Albitech, du PR 37+1099 au PR 35+598, telles que reportées sur le plan de la DREAL, à l'exception de l'ouvrage d'art OA5 qui fera l'objet d'une démarche spécifique de recensement prévu par la loi n°2014-774 du 7 juillet 2014.

- la mise à la disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le cadre de ses compétences, des voies et parties d'emprises transférées qui sont dédiées au déplacements doux.

**AUTORISE**

le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer les actes correspondants.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**30 / 30 - Chemin de la Vaute : acquisition d'un terrain aux consorts Clavel**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



**30 / 30 - Chemin de la Vaute : acquisition d'un terrain aux consorts Clavel**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 15 février 2017

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Les consorts Clavel ont saisi la ville afin de régulariser une situation de fait, relative à leur propriété cadastrée section LO n°265 et n°266, située chemin de la Vaute.

En effet, la parcelle n° 266, d'une contenance de 499 m<sup>2</sup>, est toujours portée à leur compte alors qu'elle est intégrée au domaine public communal.

Afin de permettre aux consorts Clavel de vendre le terrain restant en leur possession, il convient de régulariser cette situation.

Ils ont donné leur accord pour rétrocéder la parcelle n°266, située en zone Ua2 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, au prix de trois euros le mètre carré (3 € le mètre carré).

Les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune. Les diagnostics réglementaires éventuels seront à la charge des vendeurs.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, de classer la parcelle acquise dans le domaine public communal, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et de signer notamment l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

Vu l'accord des consorts Clavel en date du 28 novembre 2016,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition aux consorts Clavel de la parcelle cadastrée section LO n° 266 leur appartenant en indivision, d'une contenance de 499 m<sup>2</sup>, sise chemin de la Vaute, au prix de trois euros le mètre carré (3 € le m<sup>2</sup>).

**DÉCIDE**

que la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer l'acte authentique.

**PRÉCISE QUE**

les frais notariés seront à la charge de la commune.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21, fonction 822 article 2111.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**31 / 31 - Site de Caussels – cession de terrains en indivision aux communes d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint Juéry en vue de la construction d'une station d'eau potable mutualisée**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**31 / 31 - Site de Caussels – cession de terrains en indivision aux communes d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint Juéry en vue de la construction d'une station d'eau potable mutualisée**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 15 février 2017

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Eau

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Jean Michel Bouat

**Jean-Michel BOUAT, rapporteur**

Les communes d'Albi, d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint Juéry se sont regroupées pour la construction d'une station d'eau potable mutualisée.

Par délibération du 11 avril 2016, vous avez approuvé les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage qui a été signée par ces collectivités en date du 22 avril 2016.

Les études de faisabilité réalisées ont conclu que le projet le plus pertinent était la construction de ce nouvel équipement public sur le site de Caussels à Albi.

La commune d'Albi est propriétaire de la parcelle cadastrée section BL n°412, d'une contenance de 25 864 m<sup>2</sup>, située à Caussels et des parcelles cadastrées section HI n° 141 et n°143, d'une superficie respective de 312 m<sup>2</sup> et de 310 m<sup>2</sup>, sises rue Raphaël, à la Mouline du Gô.

La construction de la station d'eau potable porterait sur une surface d'environ 5 400 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée BL n°412, à laquelle il conviendrait de rajouter l'emprise de la voie d'accès à cet équipement, soit 1430 m<sup>2</sup>, et les parcelles HI n° 141 et n°143 (pour les prélèvements).

Un document d'arpentage, effectué par un géomètre-expert, déterminera précisément les emprises qui seront dédiées à ce projet.

Les quatre communes ont convenu d'instaurer une indivision sur ces biens. Pour ce faire, la commune d'Albi céderait aux autres collectivités une quote-part du foncier correspondant à cette opération.

La part de détention de chaque commune serait fonction du pourcentage de la répartition financière arrêtée pour l'ensemble des collectivités à la suite de l'étude de faisabilité confiée à un bureau d'études spécialisé, « IRH Ingénieur conseil ».

Le calcul de la valeur de chaque quote-part serait déterminée en fonction des critères suivants :

- les parts de détention de chaque commune,
- la valeur en pleine propriété des biens concernés, telle qu'elle a été établie par le service du Domaine dans ses avis du 22 mars 2016, soit :

Parcelles concernées	Évaluation au mètre carré
Partie de la parcelle BL 412 servant d'emprise à la future construction	5 euros
Voie d'accès au futur équipement	2 euros
Parcelle HI 141	20 euros
Parcelle HI 143	1,50 euro

En application de l'article 4 – gestion financière et modalités de financement - de la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 22 avril 2016, la répartition du terrain d'assiette de la construction, soit partie de la parcelle BL n°412, les parcelles HI n°141 et n°143, serait la suivante :

Communes	Clé de répartition financière	Quote-part foncière attribuée en indivision	Valeur de la quote-part foncière attribuée en indivision (base avis du Domaine du 22 mars 2016)
Albi	76,02 %	76,02 %	76,02 %
Arthès	5,51 %	5,51 %	5,51 %
Lescure d'Albigeois	8,45 %	8,45 %	8,45 %
Saint Juéry	10,02 %	10,02 %	10,02 %

L'ensemble des frais afférents à cette opération (frais de géomètre-expert, frais notariés.....) serait réparti entre les quatre communes au prorata de la quote-part foncière attribuée telle que définie ci-dessus.

Il est proposé d'approuver le principe du transfert de propriété en indivision aux communes d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint Juéry tel que décrit ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal d'Albi en date du 11 avril 2016,

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée par les quatre communes le 22 avril 2016,

Vu les avis du service du Domaine en date du 22 mars 2016,

Vu le plan cadastral,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

ENTENDU le présent exposé,

### DÉCIDE

de créer une indivision entre les communes d'Albi, d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint Juéry sur l'assiette foncière destinée à permettre la construction d'une station d'eau potable mutualisée sur le site de Caussels.

### APPROUVE

1 - la cession en indivision aux communes d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint Juéry, d'une quote-part foncière des parcelles appartenant à la ville d'Albi, désignées comme suit :

- parcelle cadastrée section BL n°412 en partie (construction de la station d'eau potable d'une surface d'environ 5 400 m<sup>2</sup> à laquelle il convient de rajouter l'emprise de la voie d'accès à cet équipement, soit 1430 m<sup>2</sup> environ) ;

un document d'arpentage, effectué par un géomètre-expert, déterminera précisément les emprises qui seront dédiées à ce projet,

- parcelles cadastrées section HI n° 141 et n°143 pour une superficie respective de 312 et 310 m<sup>2</sup> (pour les prélèvements).

La répartition du terrain d'assiette de la construction en indivision entre les quatre communes, soit partie de la parcelle BL n°412, les parcelles HI n°141 et n°143, sera la suivante :

Communes	Clé de répartition financière	Quote-part foncière attribuée en indivision
Albi	76,02 %	76,02 %
Arthès	5,51 %	5,51 %
Lescure d'Albigeois	8,45 %	8,45 %
Saint Juéry	10,02 %	10,02 %

2 - La valeur de chaque quote-part sera déterminée en fonction des deux critères suivants :

- la valeur en pleine propriété des biens concernés, telle qu'elle a été établie par le service du Domaine dans ses avis du 22 mars 2016, soit :

Parcelles concernées	Évaluation au mètre carré
Partie de la parcelle BL 412 servant d'emprise à la future construction	5 euros
Voie d'accès au futur équipement	2 euros
Parcelle HI 141	20 euros
Parcelle HI 143	1,50 euro

- les parts de détention de chaque commune,

Communes	Quote-part foncière attribuée en indivision	Valeur de la quote-part foncière attribuée en indivision (sur la base des avis du Domaine du 22 mars 2016)
Albi	76,02 %	76,02 %
Arthès	5,51 %	5,51 %
Lescure d'Albigeois	8,45 %	8,45 %
Saint Juéry	10,02 %	10,02 %

#### **AUTORISE**

- la commune d'Albi à déposer, dès à présent, une demande d'autorisation d'urbanisme sur l'assiette foncière qui appartiendra en indivision aux quatre communes.

- le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes authentiques correspondants.

#### **PRÉCISE QUE**

l'ensemble des frais afférents à cette opération (frais de géomètre-expert, frais notariés.....) sera réparti entre les quatre communes au prorata de la quote-part foncière attribuée telle que définie ci-dessus, à l'exception des diagnostics immobiliers réglementaires qui seront à la charge de la commune d'Albi.

#### **DIT QUE**

-La recette est inscrite au budget primitif du budget général de la ville d'Albi de l'exercice 2017, chapitre 024, fonction 824.

-La quote part des acquisitions du terrain et des frais annexes de la ville d'Albi est inscrite au budget annexe de l'eau compte 2111 chapitre 21.

-Les frais de diagnostic immobiliers sont inscrits au budget général , chapitre 011, compte 6222, fonction 224,

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

**32 / 32 - Attribution d'une subvention à l'association Sève et Terre**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



**32 / 32 - Attribution d'une subvention à l'association Sève et Terre**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 15 février

**Service pilote : Environnement**

Autres services concernés :

Parcs et jardins

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Jean Michel Bouat

**Jean-Michel BOUAT, rapporteur**

Sève et Terre est une jeune association créée en janvier 2015 qui œuvre pour l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, ainsi que pour le développement social.

Elle travaille à la fois sur des problématiques sociales et environnementales notamment en mettant en œuvre des événements et des animations sur ces thématiques.

Plus particulièrement, l'association est engagée depuis 2016 sur un projet de création et d'animation d'un jardin collectif de développement social sur Albi, dans le quartier de Veyrières - Rayssac, sur un terrain municipal mis à disposition par la Ville à titre gratuit.

Après un travail de mobilisation, l'association a réussi à constituer un groupe d'une vingtaine d'habitants du quartier qui forment aujourd'hui un comité de jardiniers s'impliquant régulièrement dans l'entretien et l'évolution du jardin.

Le développement de ce jardin à la fois solidaire et collectif permet de renforcer la cohésion sociale sur le quartier en permettant aux habitants du quartier de se rencontrer, d'échanger et de partager des moments riches et conviviaux.

Les actions menées par Sève et Terre à travers la mise en place de ce jardin comportent de nombreux avantages pour le développement social du quartier de Veyrières - Rayssac, permettant notamment :

- **de favoriser les dynamiques d'entraide et de cohésion sociale** en organisant des temps de jardinage collectif réguliers et ouverts à tous,
- **de décroïsonner les différents publics**, et ainsi de lutter contre l'isolement de certaines personnes et de favoriser les échanges,
- **de consolider l'insertion sociale et professionnelle** en travaillant notamment sur l'estime de soi, l'apprentissage, le développement d'un réseau de connaissance, la pratique d'une activité physique....

Afin d'aider cette association qui œuvre pour le « bien vivre ensemble » dans notre Ville et le renforcement de la cohésion sociale, il est proposé d'attribuer une subvention de 1000€ à Sève et Terre pour l'accompagner et la soutenir dans la poursuite de son projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 1000€ à l'association Sève et Terre.

**DIT QUE**

les crédits sont prévus au chapitre 65, fonction 833, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de Votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**33 / 33 - Dénomination de voie à classer dans le domaine Public - Impasse du Marranel**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**33 / 33 - Dénomination de voie à classer dans le domaine Public - Impasse du Marranel**

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 15 février 2017

**Service pilote : Evènements - Domaine public**

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Régie Voirie, logistique, signalisation

Bureau d'études VRD Génie urbain

Système d'Information Géographique

Urbanisme et Aménagement

Service Droit des sols

Service Action foncière

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

**Patrick BETEILLE, rapporteur**

Deux permis de construire ont été délivrés en 2016 pour les parcelles cadastrales IZ 78 (PC n° 8100416X1087 du 22 juillet 2016) et IZ 79 (PC n° 8100416X1083 du 8 juillet 2016).

La voie partant de la rue du Marranel et desservant ces parcelles n'a actuellement pas de nom ; les parcelles bordant cette voie étant soit en zone A (espaces agricoles), soit numérotées sur des voies adjacentes.

Les travaux de construction des habitations sur ces parcelles étant en phase avancée, il convient de procéder à la dénomination de cette voie en impasse.

Il est proposé de dénommer cette voie : impasse du Marranel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DECIDE**

d'approuver les conclusions du présent rapport.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**34 / 34 - Décision du Maire**

**L'an deux mille dix-sept le vingt sept février**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 21 février 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Odile LACAZE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**34 / 34 - Décision du Maire**

référence(s) :

**Service pilote : Direction générale des services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**PREND ACTE**

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services